

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1409-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 juillet 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1409-2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter des cases de stationnement avec vignette dans le stationnement Centre-Court pour l'Édifice Pierrette-Robichaud-Lafleur, de modifier la date des panneaux de signalisation interdisant le stationnement en bordure des pistes cyclables sur rue afin que la période cyclable reconnue soit du 15 avril au 15 novembre, afin d'implanter un sens unique sur la rue Langlois et de réserver deux (2) cases de stationnement, à proximité du 182, rue Principale, pour les véhicules du Service de police ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 7 juillet 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 7 juillet 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 7 juillet 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin